

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2011 B 02033

Numéro SIREN : 538 315 250

Nom ou dénomination : 40-30 CENTRE

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt P2021/000141

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **GRENOBLE**



1591723

Dénomination : 40-30 CENTRE
Adresse : 29 boulevard de L'europe 38170 Seyssinet-pariset -
FRANCE-

n° de gestion : 2011B02033
n° d'identification : 538 315 250

n° de dépôt : P2021/000141
Date du dépôt : 06/07/2021

Pièce : Ordonnance du Président



1591723

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

ORDONNANCE

Nous, Valérie DENU, Présidente du Tribunal de Commerce de de Grenoble,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS 40-30 CENTRE dont le siège social est fixé 29 boulevard de l'Europe 38170 SEYSSINET-PARISSET, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 538 315 250 représentée par la SCP FOLCO TOURETTE NERI, 34 rue d'Arménie 38000 GRENOBLE

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020

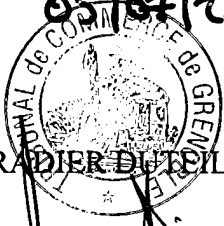
Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au **31/10/21**
le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 de la SAS 40-30 CENTRE dont le siège social est fixé 29 boulevard de l'Europe 38170 SEYSSINET-PARISSET, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 538 315 250;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Grenoble, le

Le greffier associé,
Pierre Edouard POURADIER DU TEIL

05/07/21


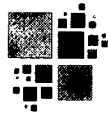
La Présidente,
Valérie DENU



Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.4 € TTC (21.25 € HT – 4.25 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme

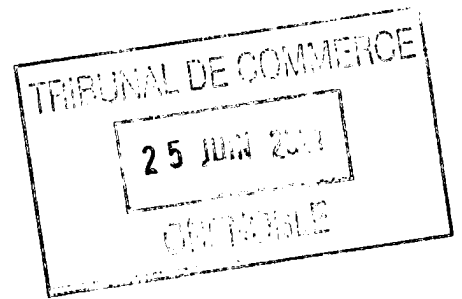




ftr AVOCATS

SELARL FTN (FOLCO TOURRETTE NERI)
34 rue d'Arménie 38000 GRENOBLE
Tel : 04.76.87.00.08 / Fax : 04.76.87.01.72

Dossier : 40-30 CENTRE



REQUETE

A MADAME LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

A LA REQUETE DE

Monsieur Carlo AGNETTI, de nationalité Française, demeurant 665 Route de Clémencières 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX, agissant en qualité de Représentant Permanent de la société 40-30 DEVELOPPEMENT, elle-même Président de la société 40-30, elle-même Président de la société 40-30 CENTRE, dont le siège social est situé à SEYSSINET (38170) 29, boulevard de l'Europe, 538 315 250 RCS GRENOBLE,

Ayant pour avocat la SELARL FTN (FOLCO-TOURRETTE-NERI) – 34, rue d'Arménie - 38000 GRENOBLE

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Les comptes sociaux de la société ont été établis en temps utile et toutes les déclarations fiscales ont été régulièrement effectuées.

La crise sanitaire continue cependant à avoir des effets contraignants en termes de déplacements et d'organisation.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ne pourra donc pas se tenir dans le délai fixé par la Loi, soit avant le 30 juin 2021.

Il sollicite en conséquence le report de l'Assemblée Générale et la tenue de celle-ci au plus tard le 30 novembre 2021.

Fait à GRENOBLE
le 22 juin 2021

Florence NERI,
Avocat



Florence NERI
Avocat Associé

Master II Droit des Affaires
Master II Contrats d'Affaires

Magalie BARBIER
Avocat Associé

Master II Droit Médical

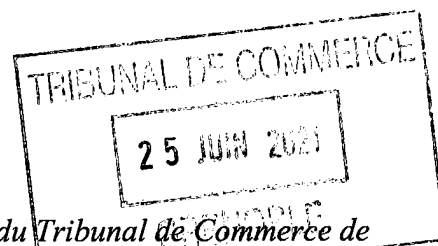
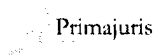
Alexandre FRANCE
Avocat Collaborateur

Jean FOLCO
Avocat Honoraire

Spécialiste en Droit du Travail
Spécialiste en Droit Commercial, des
Affaires et de la Concurrence

Marianne TOURRETTE
Avocat Honoraire

Membre du



Greffes du Tribunal de Commerce de
GRENOBLE
PALAIS DE JUSTICE
EV

Grenoble, le 25 juin 2021

Nos Réf. : 40 30 / CENTRE

02000470 - JFO/AVA

Vos Réf. :

Madame le Président,

Je vous prie de trouver sous ce pli, la requête en report d'Assemblée Générale Ordinaire que je dépose dans l'intérêt de la société 40 30 CENTRE.

Je vous remercie par avance d'y faire droit.

Veillez croire, Madame le Président, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Florence NERI

Société d'Avocats

SELARL au capital de 10.000 € inscrite au RCS de GRENOBLE sous le n°891 087 835

34 rue d'Arménie - 38000 Grenoble - Tél. 04 76 87 00 08 - Fax 04 76 87 01 72

Tramway : Cité Internationale Parking : Le Doyen

e-mail : cabinet@ftn-avocats.fr

Membre d'une Association Agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté